

Montréal, le 17 juin 2011

Par dépôt électronique (SDÉ)

Destinataires : Tous les participants

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement
2011-2020 du Distributeur
Dossier de la Régie : R-3748-2010**

Lors de l'audience de ce jour, le Distributeur a annoncé qu'il présentera une contre-preuve lors de l'audience prévue le 21 juin 2011. Il a précisé que « *selon l'état de la preuve aujourd'hui* », cette contre-preuve porterait exclusivement sur le témoignage rendu par Monsieur Marcel-Paul Raymond dans le cadre de la présentation de la preuve de l'UMQ. Cette contre-preuve pourrait donner suite à des contre-interrogatoires de la part des intervenants.

Le Distributeur a aussi demandé à la Régie de l'autoriser à plaider oralement le même jour, dès que sa contre-preuve aura été complétée.

La Régie demande aux intervenants de lui faire parvenir tout commentaire à ces égards, le cas échéant, au plus tard le **20 juin 2011 à 12 h**. Elle transmettra sa décision sur ces sujets par l'intermédiaire du SDÉ en après-midi du même jour.

Enfin, veuillez noter que l'audience du **21 juin 2011** aura lieu dans la **salle Jean-Paul Riopelle** à compter de **10 h 30**.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as